

Colloque guerre d'Algérie, 24 février 2021



FORMATION GUERRE D'ALGERIE

Mercredi 24 février 2021

13h30 – 16h30

Académies de Clermont – Grenoble - Lyon

- 13h30: **Véronique PEAUCELLE-DELELIS, directrice générale de l'ONACVG**
13h40 : **Karim BENMILOUD, recteur de l'académie de Clermont-Ferrand**
13h50 – 15h05 : **La crise algérienne de la République française - l'Armée française, la République et la guerre d'Algérie (1954-1962)**
Tristan LECOQ, Inspecteur général de l'Education, du Sport et de la Recherche
15h05 – 16h30 : **Actualisation des connaissances : la guerre d'Algérie et ses mémoires**
Abderahmen MOUMEN, historien - ONACVG



Conférence de Tristan LECOQ

La crise algérienne de la République française L'armée française, la République et la guerre d'Algérie

On parle désormais de crise algérienne de la République française et plus de « guerre d'Algérie ». Importance des relations entre politique et militaire, entre la République et l'Armée.

Guerre nommée depuis 1999.

Une journée de bateau entre Marseille et Alger. Colonie de l'empire français avec 1 millions d'européens français et 8,5 millions de musulmans.

La conquête fut lente, violente et difficile.

Pays déchiré en 1954, les élites musulmanes sont écartées, les masses paysannes sont peu éduquées et les rapports sont de surface entre Européens et Musulmans.

1945-1954 : le politique précède le terrorisme qui précède le militaire.

Au niveau géographique, c'est quatre fois la France et une morphologie intéressante. Des régions inexplorées, un désert, des montagnes et vallées encaissées.

I. L'enchaînement

1940-1954 est une période importante.

Sous Vichy, l'occupation allemande n'a pas suivi en Afrique, mais Vichy y a été très sévère (autoritarisme permanent). En novembre 1942 arrivent les Américains, puis entre 1943 et 1945 c'est l'armée des FFL qui s'y constitue.

8 mai 1945, événements importants dans le Constantinois avec flambée de violence, 100 européens massacrés et 3000 musulmans tués par l'aviation, l'armée et la Marine. Les chiffres du FLN de 70000 morts étaient évidemment exagérés. Les insurgés doivent demander pardon devant le général DUVAL (qui déclara aux politiques « vous avez 10 ans pour réformer »).

3 départements français base arrière du pacte Atlantique (OTAN).

Calme trompeur au début des années 1950 pour déboucher sur la nuit de la Toussaint rouge de 1954 = surprise totale face à la trentaine d'attentats organisés. Les services de surveillance (les informateurs étaient très nombreux) avaient pourtant prévenu les politiques. Le risque insurrectionnel était connu, on sait que quelque chose se prépare. François Mitterrand alors ministre de l'Intérieur ne semble pas s'inquiéter mais accepte des arrestations générales pour le 2 novembre, mais ce sera 24h trop tard. C'est la naissance du FLN.

Pourquoi ce passage à l'action terroriste du FLN ? Pour une reconnaissance de la souveraineté algérienne et pour obliger les Algériens à choisir leur camp. NASSER a pris le pouvoir en Égypte.

Le programme du FLN est radical : violence et lutte armée.

Face à cela le président du Conseil, PMF, envoie 50 000 hommes de troupes (dont 20000 opérationnels). On estime à 800 ou 1000 le nombre de combattants du FLN. Tout semble possible en 1954 mais deux événements font basculer :

- Au Maroc indépendance le 2 mars 1956 avec retour de Mohammed V et une armée très très liée à la France que les événements algériens court-circuitent. Le Maroc assez vite va aider le FLN avec des bases arrière au Maroc.
- En 1955 fin du traité du Bardo et indépendance le 20 mars 1956 en Tunisie. Décolonisation radicale qui va achopper sur la question militaire car elle devient une base arrière de l'ALN. En février 1958 bombardement français sur une de ses bases arrière en Tunisie.

Journées de Philipville en juillet 1955 dans le Constantinois (région rebelle) avec plus de 2000 morts musulmans en violente répression. Le FLN parvient à creuser le fossé entre Européens et musulmans.

II. La guerre

L'année 1956 est capitale : le contingent est envoyé en Algérie, congrès de la SOUMAM en août, crise de Suez et Budapest et se violente répression.

Guy MOLLET forme le gouvernement en janvier 1956 à la demande du président COTY. MOLLET souhaite être assez dur par rapport à l'Algérie : cesser le feu, élection, négociation. En août 1956 a lieu un congrès du FLN qui subordonne toute négociation à la reconnaissance du droit à l'indépendance, à l'inverse du gouvernement français. Cela vaut le ralliement au FLN de modérés. MOLLET obtient les pleins pouvoirs et envoie des renforts (retours d'Indochine, rappelés, contingent, troupes métropolitaines).

Question des effectifs ? Le service passe de 18 à 27 puis à 34 mois. L'armée passe à 450 000 hommes en Algérie. Plus 200 000 supplétifs. Les meilleurs troupes françaises sont en Algérie (« bascule des forces ») et donc problème des forces françaises dans la défense de l'Europe (recréation d'une armée allemande du coup pour aider l'OTAN). Dès 1959 et durant 6 ans, on a par malchance des « classes creuses » au moment même où on intensifie la lutte armée, d'où la multiplication par deux du recrutement et l'intensification de tous les engagements. Entre 1954 et 1962, deux millions de soldats (dont 1,7 millions d'appelés du contingent à partir de 1956) passent en Algérie.

Il est évident que la mobilisation ne se fait pas sans tensions très fortes (notamment dans les gares, à Grenoble, Lyon, Paris, Clermont) avec des mouvements très forts plus ou moins pris en main par le PC et les syndicats mais ils n'ont pas grand chose à faire car ils sont déjà bien remontés).

Les territoires les plus rebelles sont à l'Est avec assimilation de ceux qui réclament l'indépendance à des « pourris » et des « contaminés » par les autorités françaises.

L'ALN combine action militaire de guérilla, de Jihad et actions inspirées d'Abd el Kader (on retrouve une tradition des années 1830-1847 à ce moment là). Type de guerre qui ne ressemble pas à ce qu'on connaît ni à l'Indochine. Le FLN a recours à la terreur contre ceux qui se sont ralliés et sont plus modérés. Peur très forte de la trahison, des retournements et de la dissidence (peur d'ailleurs justifiée car il y eut de nombreux retournements). En 1956 le terrorisme se porte dans les villes. Dans certains milieux européens se révèlent une forme de compréhension, de complicité et de complaisance.

L'évêque d'Alger prend des positions intéressantes contre le colonialisme. Les communistes et des intellectuels et universitaires soutiennent le FLN (certains jusqu'à devenir des « porteurs de valises »). Les clivages se creusent.

Sur le front extérieur c'est Suez : nouvelle donne au Proche et Moyen Orient lié à la guerre Froide. On a des régimes qui se ressemblent en Irak et en Syrie (autoritaires, militaires, laïcs). Nationalisme et militarisme se rejoignent chez NASSER. A Suez français et Britanniques combinent leur réaction (pas pour les mêmes raisons et avec en plus les intérêts israéliens). L'opération « mousquetaire » prend du temps et n'a pas de moyens lourds (30 000 hommes tout de même), on attaque le 5 novembre après les Israéliens. Menace soviétique, désaveu américain, en décembre 1956 c'est l'évacuation et l'humiliation.

Soutien très fort de la Tunisie, du Maroc et de la Libye au FLN.

L'armée française a vu ses effectifs augmentés et ses missions renouvelées : missions militaires (destruction FLN), policières, judiciaires, pacificatrices (protéger au moins en théorie les populations), persuasives. L'armée doit aussi s'adapter à des théâtres d'opérations avec quadrillage du terrain.

En 1957, 1,7 millions sur 8 millions d'habitants sont regroupés dans des camps aux conditions détestables.

Janvier – octobre 1957 : c'est la bataille d'Alger où l'Armée se voit confier la responsabilité d'une ville (voir le film du même nom, de PONTECORVO c'est un « film clinique » mais très intéressant avec dénonciation des comportements des militaires commandés par le général MASSU). Les dictatures ont présenté ces actions comme un modèle de lutte contre la guérilla urbaine (notamment en Amérique du Sud).

Bataille des frontières entre Tunisie et Maroc, étanches avec escarmouches et combats où l'ALN tente de franchir ces frontières et échoue systématiquement.

On a deux armées : les paras et « l'élite de la guerre d'hier » (très différent des armées du pacte Atlantique) avec « méthodes inhumaines » ; le reste ce sont des forces statiques (réservistes, contingent).

Démission de l'autorité politique face au pouvoir militaire. En 1956 l'opinion française est fracturée par rapport à l'armée. Certains textes, journaux, prises de positions imprègnent l'opinion (CAMUS, ARON, MAURIAC...). Décomposition du régime républicain qui ne sait pas se faire obéir de son armée en Algérie.

En 1958 à Alger l'armée a les mains libres.

III. De Gaulle et l'Algérie (1958-1962)

Relations entre de GAULLE et l'empire : c'est un homme de la métropole qui a très peu servi dans l'Empire (1929-1931 à Beyrouth). Il a de mauvais souvenirs d'Alger en 1943-1944 qui s'était accommodé du régime de Pétain. De GAULLE y était peu attaché.

Il est lucide et pragmatique (lire le texte « De GAULLE à Matignon »). Le 4 septembre 1958 il évoque une autonomie liée à la France, puis une autodétermination un an plus tard.

C'est l'armée qui canalise le mouvement à Alger en mai 1958.

Le terrain militaire et l'engagement de l'armée

Discours et décisions de de GAULLE, discours d'Alger, d'Oran et de Mostaganem. Les gens du FLN comprennent que de GAULLE, qui trouble le jeu, est un militaire et réagit en militaire. L'armée doit obéir et doit gagner. SALAN est relevé de ses fonctions et c'est un civil (DE LOUVRIER) qui est nommé délégué général. De GAULLE accepte l'idée de l'indépendance (même s'il n'imagine pas qu'elle surviendra si vite). CHALLE met en place un plan pour occuper les massifs montagneux, rendre les frontières étanches. En 1959 et 1960 l'ALN est désorganisée : c'est l'arrière plan du discours du 16 septembre 1959 sur l'autodétermination car l'armée gagne sur le terrain et on peut ouvrir une parenthèse en position de force. C'est le référendum de septembre 1958 avec 70% de musulmans qui votent.

Création du GPRA en 1959 : cela signifie que le FLN maintient la pression sur le plan politique alors que la France est en position difficile à l'ONU dans un monde en décolonisation.

La V^{ème} République et le désengagement politique

Révision des concepts de défense français en 1959 et 1960. En 1959 la guerre en Algérie c'est 29% du budget de l'État et ce n'est pas l'armée française de demain (qui sera celle de la dissuasion, des chars et des avions dans le cadre de l'OTAN). Cette armée de 500 000 hommes est donc devenue un fardeau coûteux, ce n'est plus son temps historique.

L'indépendance et la tragédie

Décembre 1960 : manifestation du FLN à Alger qui montre de façon éclatante qu'il est une force politique légitimée par la rue.

Référendum de 1961 où l'action politique de de GAULLE est légitimée en métropole mais pas chez les Arabes. Position de force militaire sur le terrain et politique en métropole pour De GAULLE, mais légitimité politique croissante du FLN auprès des Arabes.

Putsch des généraux éclate : DE GAULLE dramatise alors qu'il sait que la situation n'est pas sérieuse car l'Armée est disloquée ; les cadres militaires ne se sont pas engagés et la Marine a été très loyale ; le contingent ne marche pas dans le putsch. Certaines unités sont dissoutes, il y a 1300 officiers qui quittent l'Armée. Des troubles éclatent en métropole et au niveau international c'est la crise de Berlin. « Algérie boîte à chagrin » dit De GAULLE. Création de l'OAS en 1961.

Mars 1961, négociations qui aboutissent à Evian en mars 1962. De nombreux massacres d'Européens suivent au printemps 1962.

Conclusion

Guerre franco-algérienne, guerre franco-française, guerre algéro-algérienne (il y aura des règlements de compte durant 10 ans après la guerre).

L'armée française, c'est 361 000 soldats et 177 000 supplétifs en 1962 c'est la dernière « armée française classique ». 132 000 militaires dans l'ALN.

25 000 morts français (dont 15000 militaires), 5000 disparus. Entre 300 et 400 000 musulmans morts.

L'ALN a plus éliminé dans ces rangs que de soldats français.

C'est la sortie de l'Armée en politique, qui y était entrée en 1940.

Conférence d'Abderahmen MOUMEN
Actualisation des connaissances : la guerre d'Algérie et ses mémoires

La guerre d'Algérie et ses mémoires



MOUMEN Abderahmen

Docteur en histoire

Chercheur associé à TELEMMe (Université d'Aix-en-Provence)

Directeur ONACVG - Alpes de Haute-Provence

Chargé de mission « Histoire et mémoires de la guerre d'Algérie »

abderahmen.moumen@onacvg.fr



Le terme « algérien » est préexistant à la conquête, c'est un habitant d'Alger. Il faudrait préférer les termes « arabophone » et « berberophone ». Les français emploient le terme « d'indigène » ou de « musulman » pour parler des arabo-berbères. On parle aussi de Français Musulmans d'Algérie (FMA).

Comment nommer les habitants de l'Algérie ?

Pour les historiens : débat :

- Utiliser les mots de l'époque « »

Difficultés :

« musulmans » : terme administratif colonial

Les « musulmans chrétiens » (convertis)

Arabo-berbères / Juifs d'Algérie

- Utiliser les termes : Algériens / Français

Difficultés :

Les Algériens sont Français de nationalité (pas tout à fait citoyens)

Une minorité parmi les Algériens sont pleinement citoyens français

Des « Européens d'Algérie » sont encore étrangers

Les « pieds-noirs / Européens » se sont eux-mêmes appelés Algériens

Algériens français depuis 1865, mais pas citoyens. Certains, peu nombreux, deviennent pleinement citoyens français. Certains Européens sont encore d'autres nationalités que française au moment de l'indépendance.

Le terme « pied noir » apparaît à la fin de la guerre d'Algérie.

Le cas des juifs d'Algérie

Indigènes israélites

24 octobre 1870 : Décret Crémieux et assimilation culturelle totale ou partielle

7 octobre 1940 : Décret Crémieux abrogé sous le régime de Vichy

14 mars 1943 : une seconde fois abrogé par le Général Giraud sous le prétexte « d'éliminer toute discrimination raciale » et « différence » entre indigènes musulmans et israélites

21 octobre 1943 : Par une déclaration, le décret Crémieux « maintenu en vigueur » par le CFLN. Mais « cette déclaration laisse entière liberté de décision future des Pouvoirs publics français, qui auront à fixer de façon définitive, non seulement le statut des israélites indigènes de l'Algérie mais également celui des autres catégories de la population indigène de l'Algérie » (JO – 28 octobre 1943)

Juifs d'Algérie ou pieds-noirs ?

Un cas d'école : le mot harki



- mot arabe qui signifie « mouvement », se déplacer
- mot très présent au Maroc/ouest algérien : mouvement armé ou révolte
- sens moderne : utilisé pour désigner un mouvement ou un parti politique (hirak au Maroc ou Algérie, mouvement hamas)

Ce mot de « harki » était déjà employé avant et il a aussi un sens politique.

Après la guerre :

FMR

Français musulmans rapatriés

FRCI

Français rapatriés de confession islamique

FSIRAN

Français de souche islamique rapatriés d'Afrique du Nord

RONA

Rapatriés d'origine nord-africaine

C'est assez flou après la guerre. Il y a un mélange de termes.

Fellaghas (fell / fellouzes)
Rebelles
HLL

moussebil/moussebilin
moudjahid(a)/moudjahidin(et)
djoundi/djounoud
Katiba/Kataib
fidai/fidayin
chahid(a)-chouhada



LA « GUERRE DES MORTS »

-1,5 million de martyrs
- 30.000 soldats français tués
- 150.000 harkis tués



Chiffre surévalué de 1,5 millions de « martyrs », mais on est « révisionniste » si on ne parle pas ainsi.

Question des disparus (article de Sylvie THENOD dans l'Histoire en 2019). Colloque de décembre 2020 avec les Archives Nationales (en ligne).

Sortie de guerre : la guerre d'Algérie a-t-elle une date de fin ?

19 mars ?



17 juin ?



1er juillet ?



3 juillet ?

25 septembre ?



5 juillet ?



On a des difficultés (à identifier la fin du conflit) qui créent des crispations mémorielles. Pour l'État français, un ancien combattant l'est avant le 2 juillet 1962. Les historiens parlent de « sortie de guerre ».

France : des mémoires plurielles

Mémoire des **anciens combattants** (engagés, appelés, rappelés, officiers, réfractaires, insoumis, déserteurs)

Mémoire des **rapatriés : pieds-noirs et/ou juifs d'Algérie**

Mémoire des **supplétifs-harkis**

Mémoire des **militants anticolonialistes**

Mémoire des **militants/combattants du FLN**-Front de Libération Nationale

Mémoire des **militants/combattants du MNA**-Mouvement National Algérien

Mémoire des **militants/combattants OAS**-Organisation Armée Secrète

Mémoire des **victimes** de l'OAS, du FLN ou de l'Armée française

Mémoires diverses des anciens combattants avec des expériences plurielles (voir le très bon *Papa c'était quoi l'Algérie* de Raphaëlle BRANCHE). Les victimes sont les dernières arrivées. Des millions de personnes restent impactées aujourd'hui (B. STORA évoque 7 millions dans son rapport, moyenne d'âge de 80 ans).

Une volonté officielle d'oubli

Les décrets promulgués lors des accords d'Évian (les 20 mars et 14 avril 1962) qui effaçaient à la fois les "infractions commises avant le 20 mars 1962 en vue de participer ou d'apporter une aide directe ou indirecte à l'insurrection algérienne", et celles "commises dans le cadre des opérations de maintien de l'ordre dirigées contre l'insurrection algérienne".

Puis vinrent cinq lois successives.

- Loi **17 décembre 1964**, concernait les "événements" d'Algérie et fut suivie, le 21 décembre, d'une grâce présidentielle pour 173 anciens membres de l'OAS.
- Loi **17 juin 1966** amnistiait les "infractions contre la sûreté de l'État ou commises en relation avec les événements d'Algérie".
- La grâce du **7 juin 1968** concernant tous les membres de l'OAS qui étaient encore détenus
- **Loi du 24 juillet** effaçant toutes les infractions liées aux "événements" y compris celles "commises par des militaires servant en Algérie pendant la période".
- Loi du **3 décembre 1982** fut votée des lois d'amnistie réintégrant dans l'armée les officiers généraux putschistes et permettant même les "révisions de carrière" nécessaires à la perception de l'intégralité de leurs retraites.
- **L'article 13 de la loi du 23 février 2005** octroie une indemnité forfaitaire aux personnes qui ont fait l'objet de condamnations ou de sanctions amnistiés durant la guerre d'Algérie.

Absence de cérémonie et de commémoration officielle (différent des deux guerres mondiales). Il faudra attendre 1999 pour l'officialisation. Seul le 19 mars est commémoré de manière associative.

Les anciens combattants

Les anciens combattants, soit près de 2 millions d'appelés, de rappelés et d'engagés. Ils n'obtiennent **officiellement la reconnaissance de la nation qu'en 1968** et la **carte d'ancien combattant en 1974**.



Les silences de la « guerre sans nom »

Les rapatriés d'Algérie, appelés les « pieds-noirs », soit près d'un million de personnes : réinstallation : emploi et logement

Les anciens harkis et leurs familles, dont plus de 40.000, sur un total de 85.000 qui ont pu venir en France : les camps et s'insérer dans la société française

Enfin, **l'immigration algérienne** : entre la France et l'Algérie :

-notion de « ghorba »/«tamurt »

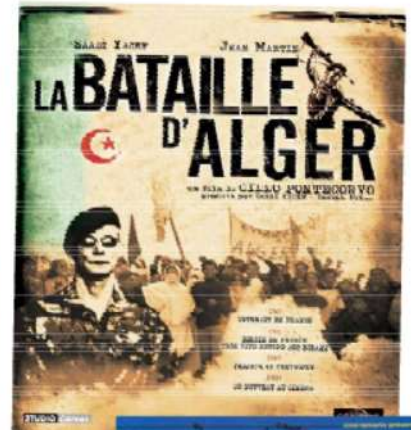
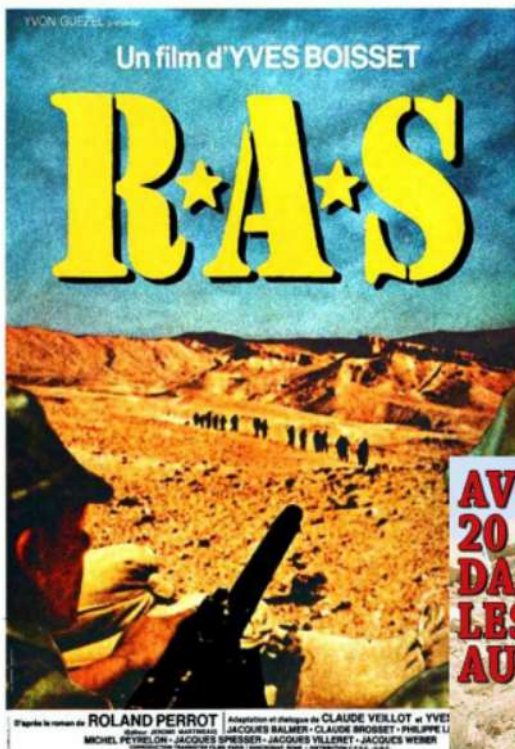
-augmentation des migrants algériens dans les années 1960-1970

-marginalisation par l'Etat algérien des militants du FLN en France

C'est très dur pour certaines familles qui étaient présentes depuis 130 ans sur place. Les harkis sont totalement déracinés et vivent dans des camps.

Il n'y a pas pour autant « amnésie totale » et il y a le cinéma qui en parle. Chaque année il y a des films qui évoquent la guerre d'Algérie (Roger HANIN souhaitera être enterré à Alger).

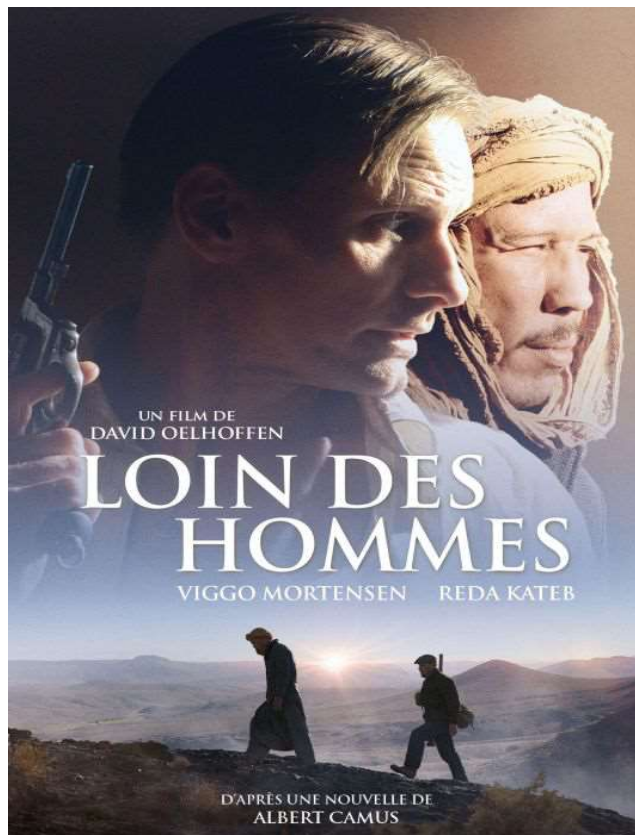
Présence de la guerre d'Algérie au cinéma



Le cinéma



Laurence Debarieux s'est connecté à l'activité



Les accélérations de mémoires années 1990 - début 2000

Un temps nécessaire pour un travail de deuil

➤ « Un passé qui ne passe pas » (Henry Rousso) – traumatisme de la guerre

La fin de l'occultation nationale

➤ La « génération des djebels » - la génération des anciens combattants

Les échos de la « seconde guerre d'Algérie » (années 1990)

➤ torture, terrorisme, opérations, embuscades, disparus, patriotes/harkis...

La médiatisation de la guerre d'Algérie

➤ Le procès Papon (1998)

➤ La torture (2000)



Les accélérations de mémoires fin des années 1990 - début 2000

Les reconnaissances des pouvoirs publics

Progressivement, les pouvoirs publics reconnaissent officiellement certaines pages de l'histoire de la guerre d'Algérie :

-- le vote par l'Assemblée nationale de la **loi de reconnaissance de l'expression « guerre d'Algérie »** (Loi n°99-882 – 18 octobre 1999)

- l'institution d'une **journée d'hommage aux harkis** le **25 septembre** 2001 (pérennisée par décret en 2003)

Les accélérations de mémoires fin des années 1990 - début 2000 / France

Le 5 décembre 2002, le président inaugure au Quai Branly à Paris **le Mémorial national de la guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de la Tunisie**



l'institution du **5 décembre** (décret n° 2003-925 du 26 septembre 2003) comme **journée nationale d'hommage aux morts pour la France pendant la guerre d'Algérie et les combats du Maroc et de Tunisie**,

Le **19 mars** devient aussi une journée nationale du souvenir et de recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires **de la guerre d'Algérie, et des combats au Maroc et en Tunisie / Loi n°2012-1361 du 6 décembre 2012.**

La date du 5 décembre ne correspond à rien dans la guerre d'Algérie, mais J. CHIRAC était disponible ce jour-là et il fallait, à la demande des associations, éviter de choisir le 19 mars. Mais le 19 mars deviendra aussi finalement une journée nationale sous F. HOLLANDE. On est passé de RIEN à trois dates de commémorations.

Les crispations mémorielles

La concurrence des mémoires en exergue

Les tensions s'exacerbent dans une espèce de concurrence des mémoires autour de **monuments**

à la mémoire d'anciens de l'OAS (manifestations et contre-manifestations de descendants de victimes de l'OAS)

ou autour du film de Rachid Bouchareb, **Hors-la-loi (2010)**.



Un exemple la bataille du 19 mars 2016

POUR

**Georges Berteaud,
président du comité FNACA
de Vidauban-Taradeau**

« Une loi a
été adoptée »

« Nous sommes venus à Toulon avec nos drapeaux, car cette cérémonie est pour nous extrêmement importante. Le 19 mars 1962 est la date du cessez-le-feu officiel qui marque la fin historique de la guerre d'Algérie. Nous savons très bien qu'après cette date des choses horribles se sont passées. Mais, pour nous qui étions appelés, le cessez-le-feu signifiait qu'on ne nous enverrait plus faire la guerre. Je peux comprendre que la date du 19 mars suscite une polémique, mais il faut savoir que c'est une minorité d'anciens combattants qui ne l'accepte pas. Elle fait beaucoup de bruit, mais c'est bien une minorité. Nous sommes en République, une loi a été adoptée et le Conseil constitutionnel, dans sa grande sagesse, n'a rien trouvé à y redire. »



CONTRE

**Jean Lipiarski, président
de l'association la Maison
du combattant de Toulon**

« Honte à la
République »

« Président de soixante associations représentant plus de 14 000 adhérents, je suis venu en tant que citoyen voir si des drapeaux de la Maison du combattant étaient présents. Il n'y en a aucun, à ma grande satisfaction ! Nous ne commémorons pas le 19 mars 1962 par respect envers tous les militaires, civils, harkis et pieds-noirs disparus après cette date. Un tapis rouge a été déroulé pour cette cérémonie sur ordre de « François zéro », alors que pour les nôtres nous n'avons pas un piquet d'honneur. Une motion sera adressée au président de la République pour demander le retrait des cartes d'anciens combattants de la FNACA et de l'ARAC ayant participé aux événements d'AFN entre le 19 mars et le 2 juillet 1962. Honte à la République. »



les lieux de mémoire



On voit « l'éparpillement » et les « tensions mémorielles » à travers ces plaques. Omniprésence dans le

paysage français.

Une impasse !

(La Chatelaine – Jura)



LIEUX DE MEMOIRES DES SOLDATS FRANCAIS (MPF)

La tombe du soldat inconnu d'AFN à Notre-Dame de Lorette (1977)



LIEUX DE MEMOIRES DES SOLDATS FRANCAIS (MPF)

Mémorial national de Montredon-Labessonnié (1982-1989)



LIEUX DE MEMOIRES DES SOLDATS FRANCAIS

Les rues/places du 19 mars 1962 (près de 6000)



LE MEMORIAL DU QUAI BRANLY





MEMOIRES DES EVENEMENTS

Le 26 mars 2010, le président de la République et son gouvernement ont décidé d'inscrire au quai Branly les noms des victimes civiles de la manifestation de la rue d'Isly (mais opposition de l'UFAC et de la FNACA)

CÉRÉMONIE ET MESSE DU 26 MARS 2015

À Paris : **HOMMAGE AUX MORTS DE LA RUE D'ISLY**
cérémonie de recueillement
au Mémorial National de la guerre d'Algérie
quai Branly Paris 7^e (Métro tour Eiffel)
à 14 h 30 le 26 MARS 2015
Seront associés à cet hommage
les disparus, les victimes d'attentats, d'exactions,
dont les premiers noms de cette longue liste sont désormais inscrits sur
le Monument, rejoignant ainsi ceux de la rue d'Isly.
Merci de vous munir d'une fleur bleue, blanche ou **rouge**

à 18h30
En Mémoire des victimes du 26 mars 1962, du 5 juillet 1962 à Oran,
des disparus, des harkis,
et pour tous ceux tombés pour la présence française en Algérie
MESSE DE REQUIEM
EN L'ÉGLISE SAINT NICOLAS DU CHARDONNET
23 rue des Bernardins (Métro Maubert-Mutualité)
Association des familles des victimes du 26 mars 1962
BP 20 027 - 95321 St Leu La Foret Cedex
tel : 01 61 35 12 74





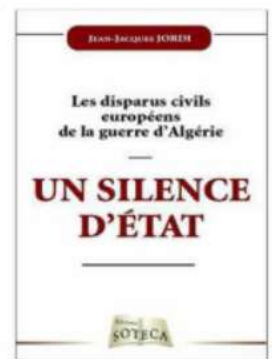
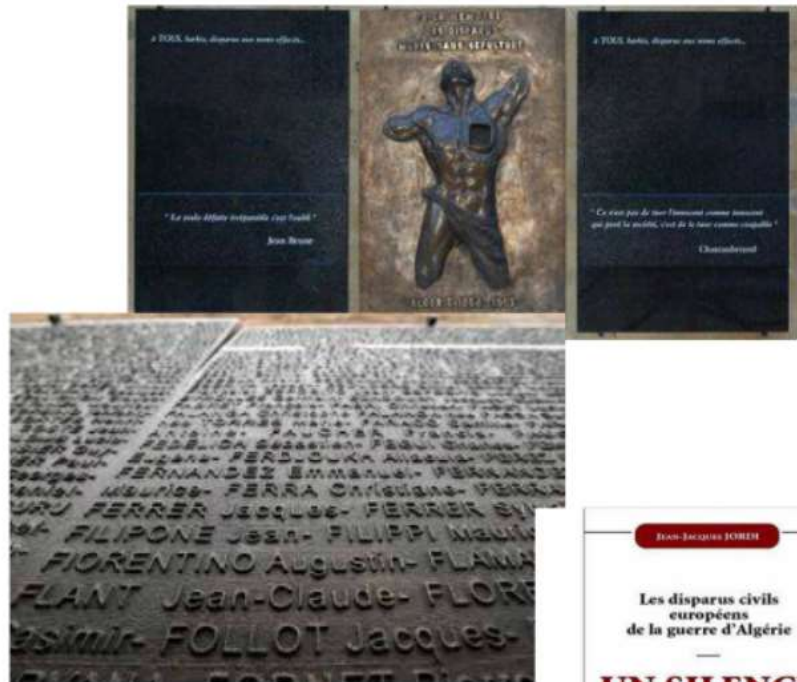

MÉMOIRE DES EVENEMENTS

Les massacres du 5 juillet à Oran



MÉMOIRE DES EVENEMENTS

Les disparus



MÉMOIRE DES EVENEMENTS

Tensions :

Le mur des disparus inauguré à Perpignan le 25 novembre 2007



MÉMOIRE DE L'OAS/partisans de l'Algérie française

OAS / Algérie française/ADIMAD



La loi du 23 février 2005

L'Algérie et la question de la repentance

-Un traité d'amitié sous condition

Parallèlement, en Algérie, on note le retour d'un certain nationalisme obnubilé par la guerre d'Algérie. Le traité d'amitié n'est finalement plus d'actualité et est soumis désormais à **une reconnaissance par la France des crimes commis pendant la colonisation et la guerre d'Algérie sous la forme d'une « repentance »** qui fait débat. En avril 2006, le président algérien, Abdelaziz Bouteflika, dénonce le **« génocide de l'identité culturelle algérienne »** par la colonisation française.

Reconnaissance(s) ?

Depuis 2012, un rapprochement sur les questions mémorielles liées à la colonisation et à la guerre d'Algérie est largement visible

-Reconnaissance officielle par le président de la République du 17 octobre 1961

« Le 17 octobre 1961, des Algériens qui manifestaient pour le droit à l'indépendance ont été tués lors d'une sanglante répression. La République reconnaît avec lucidité ces faits » (communiqué de M. François Hollande, 17 octobre 2012)

-Voyage de François Hollande en Algérie :

« Et je reconnais ici les souffrances que la colonisation a infligées au peuple algérien » (Discours de M. François Hollande devant les parlementaires algériens, 20 décembre 2012)

-Reconnaissance de la « tragédie inexcusable du 8 mai 1945 » par l'ambassadeur français en Algérie, Hubert Colin d'Verdiere, le 27 février 2005. En avril 2015, M. Todeschini, secrétaire d'Etat aux Anciens combattants, dépose une gerbe au monument aux morts des victimes de la répression. Il évoque dans son discours « les victimes algériennes et européennes ».

« En me rendant à Sétif, je dis la reconnaissance par la France des souffrances endurées et rends hommage aux victimes algériennes et européennes de Sétif, de Guelma et de Kheratta [...] [appelant Français et Algériens] au nom de la mémoire partagée par nos deux pays [...] à continuer d'avancer ensemble vers ce qui les réunit »

François Hollande reconnaît « les responsabilités des gouvernements français dans l'abandon des harkis, les massacres de ceux restés en Algérie, et les conditions d'accueil inhumaines de ceux transférés en France » (25 septembre 2016)

La violence de la guerre à travers les enjeux mémoriels

De la reconnaissance à la loi de réparation pour les harkis ?

De la reconnaissance à une loi de reconnaissance pour le 17 octobre 1961 ?

Une loi pour le massacre du 5 juillet 1962 à Oran ?

L'affaire Audin

L'Affaire Audin
(Assemblée nationale,
14 février 2018)



Le président « reconnaît, au nom de la République française »,
que Maurice Audin a été torturé puis exécuté ou torturé à mort
par des militaires qui l'avaient arrêté à son domicile le 11 juin 1957 »
(13 septembre 2018)

Le site « Et les mille autres ? »

Une question socialement vive

François Hollande reconnaît « les responsabilités des gouvernements français
dans l'abandon des harkis, les massacres de ceux resté en Algérie, et les
conditions d'accueil inhumaines de ceux transférés en France » (25 septembre
2016)



Rapport Ceaux (juillet 2018)



Annnonce de nouvelles mesures
en faveur des harkis et leurs descendants

(25 septembre 2018)



Une question socialement vive

SOIRÉE SPÉCIALE

5

ALGÉRIE ÉPISODE 1 LE BOURBIER / ÉPISODE 2 L'HERITAGE

LA GUERRE DES APPELÉS

UN FILM DE THIERRY DE LESTRADE ET SYLVIE GILMAN
AVEC LA COLLABORATION DE TRAMOR QUEMENEUR

DIMANCHE 3 NOVEMBRE 2019 À 20H50 SUR FRANCE 5



LA GUERRE DE LIBÉRATION S'EST ARRÊTÉE LE 5 JUILLET 1962

C NEWS 19-17

FACE-À-FACE

ERIC ZEMMOUR / FRANCOIS PUPPONI : LE FAC

CHU Le bilan des émeutes dans le pays s'élève à 18 morts, dont au moins 9 officiels.

LA TRI

PIRATES

ÉRIC ZEMMOUR

VALEURS

HORS-SÉRIE

Algérie française

Les vérités interdites

Spécial Histoire

AFRIQUE • ALGÉRIE • INDOCHINE...

LES COLONIES

Une incroyable épopée

Un bilan impressionnant

Les gachis de la décolonisation



i24

SHOAH-GUERRE D'ALGÉRIE : MACRON RÉCLAME UN MÊME STATUT

COUP DE FILET ANTITERRORISTE À BREST: LES SEPT SUSPECTS ET ÉCROUÉS (SOURCE JUDICIAIRE)

Rapprocher la guerre d'Algérie du génocide des Juifs

Macron a osé !

RAPPORT STORA

- **Une commande du Président de la République sur la colonisation et la guerre d'Algérie**
- **Une vingtaine de préconisations dont :**
 - **Archives**
 - **Essais nucléaires**
 - **Cimetières européens et juifs**
 - **Constitution d'une commission "mémoire et vérité" chargée d'impulser des initiatives communes entre la France et l'Algérie sur les questions de mémoires**
 - **Commémoration rajouter la proposition d'une commémoration de la participation des Européens d'Algérie à la Seconde Guerre mondiale**
 - **Jeunesse, recherche, édition d'ouvrages....**

RAPPORT STORA

En France :

- **commémorations : 5 décembre / 17 octobre 1961**
- **Harkis : Loi de réparation**
- **Rapatriés : Disparus (Ali Boumendjel)**
- **Pour le SF : canon « Baba Merzoug » / Le Consulaire (Brest) contre le monument aux morts d'Alger « le pavois »**

En Algérie :

- **Association des moudjahidins : crimes coloniaux**
- **Pas de réaction officielle de l'Etat algérien (porte-parole) : « non-objectif et en deça des attentes »**
- **En attente du rapport Abdelmajid Chikhi**

RAPPORT STORA

La question des excuses / la repentance :

Stora n'est pas favorable aux excuses (sans l'exclure non plus) mais à un travail d'histoire sur colonisation et guerre d'Algérie, et diffusion des savoirs scientifiques + des gestes politiques et symboliques

Repris par l'Elysée en conférence presse le matin avant la remise officielle du rapport : « ni excuses ni repentance, des actes symboliques »

Traite de réconciliation, d'amitié entre les deux peuples

Les historiens :

Critiques positives mais il faut aller plus loin : Gilles Manceron, Alain Ruscio, Tramor Quemeneur

Critiques du concept de « guerre des mémoires » et de la notion de « réconciliation » : Sylvie Thenault dans Le Monde

Tribune d'historiens (Guy Pervillé, Jean-Jacques-Jordi) : demande de réciprocité par la partie algérienne et critique de la confusion des notions histoire/mémoires

Le Monde **Afrique** - ALGÉRIE

France-Algérie : l'avenue Bugeaud à Paris va-t-elle être débaptisée ?

Laurence Patrice, adjointe à la maire de Paris en charge de la mémoire et du monde combattant, se dit « favorable à étudier le cas du maréchal », conquérant controversé de l'Algérie.



Bagnolet : des nostalgiques de l'OAS vandalisent les plaques de Maurice et Josette Audin



Violences d'après-guerre :

- Assassinats anciens harkis / MNA / FLN
- Assassinats politiques : Chaabani, Mohamed Khider, Krim Belkacem
- 1993 : Jacques Roseau (Montpellier)

« Guerre des mémoires »

- Vision par le haut, idéologique
- Mésestime les dynamiques d'en bas, l'histoire à bas bruit

D'autres processus mémoriels...

« tourisme de mémoire » est en vogue en Algérie : pour les pieds-noirs et appelés

Retours de pieds-noirs : maison-cimetière-école (même si certains souhaitent rester dans le souvenir de « leur Algérie »)

Rencontres d'anciens combattants français et algériens (même si les stéréotypes demeurent des deux côtés)

Retours d'anciens harkis en Algérie (même si interdictions/refoulements demeurent et que le sujet peut parfois être polémique en Algérie)



UNION NATIONALE DES COMBATTANTS

PROJET DE COMMUNIQUE POUR LE 5 DECEMBRE 2019

Journée nationale d'hommage aux morts de la guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de la Tunisie

En ce jour dédié à tous les morts de la troisième génération du feu, tournons-nous résolument vers l'avenir comme le thème de réflexion de l'UNC de cette année nous le demande.

Faisons un rêve ! Rêvons à ce jour que nous espérons proche qui nous verra tous, Français et Algériens réunis autour du même méchoui.

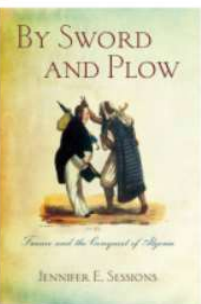
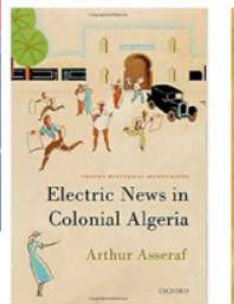
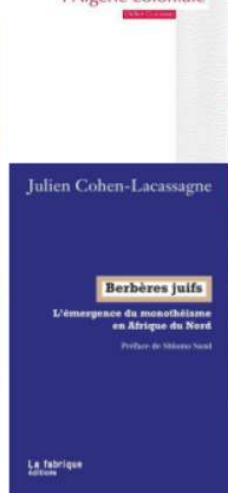
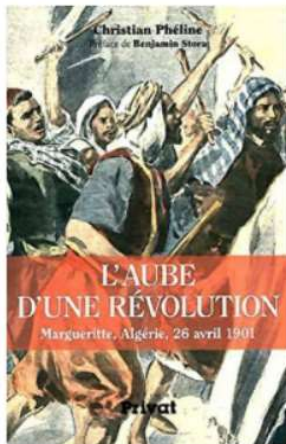
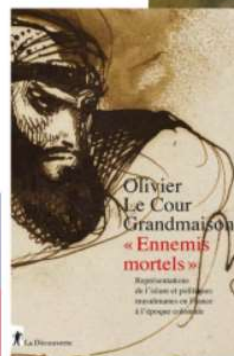
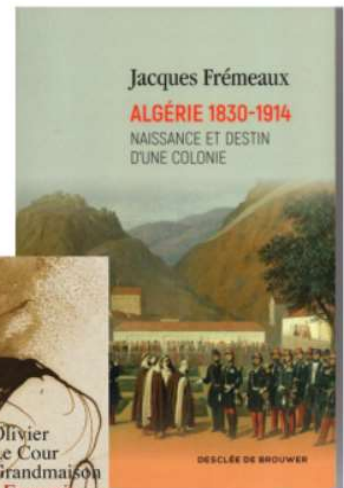
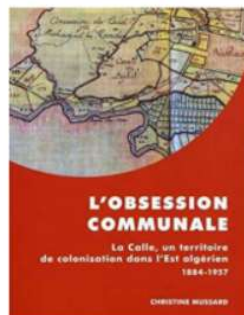
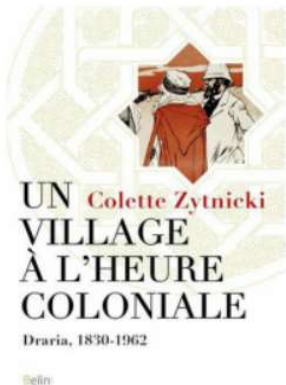
**Mettons tout en œuvre pour que ce rêve devienne réalité !
Agissons sans faiblir pour qu'une mémoire apaisée s'étende sur les deux rives de notre mère commune : la Méditerranée avant la disparition de la génération de l'Algérie, du Maroc et de la Tunisie.**

Le sacrifice de nos morts nous commande de réussir.

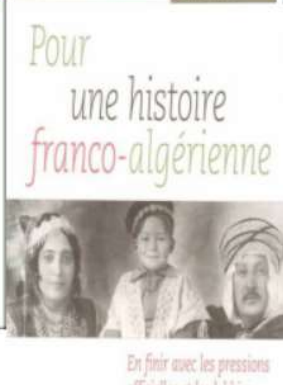
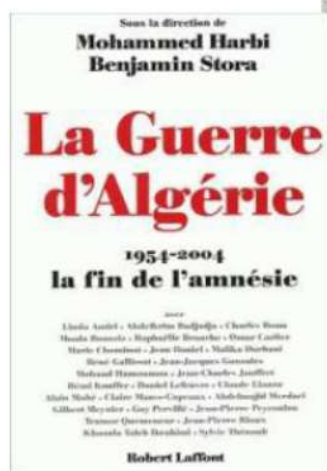
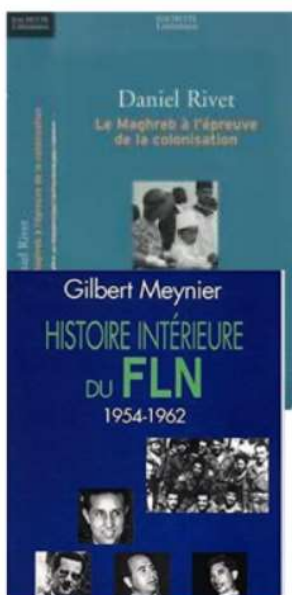
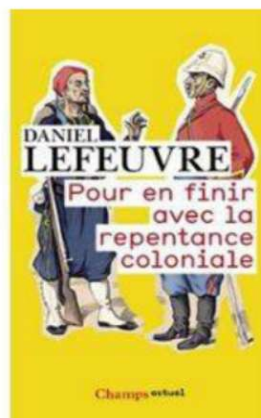
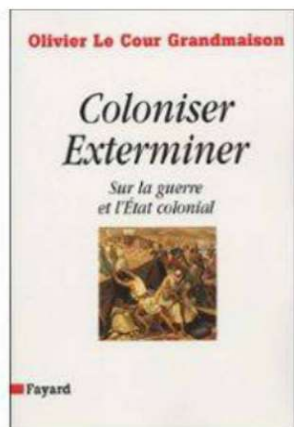
Des lieux d'histoire et de mémoire, pour une approche pédagogique et d'apaisement des mémoires



Montluc
Rivesaltes
Mhemo

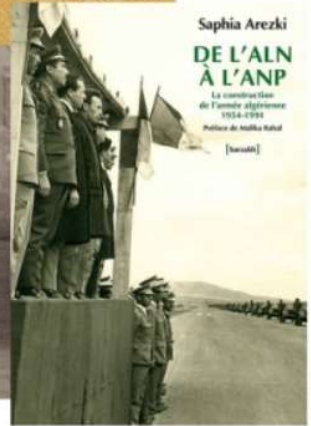
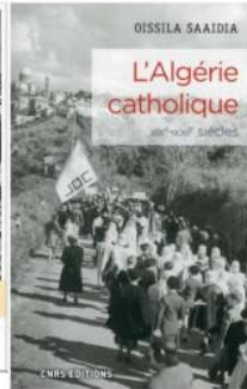


DEBATS





Les nouveaux chantiers

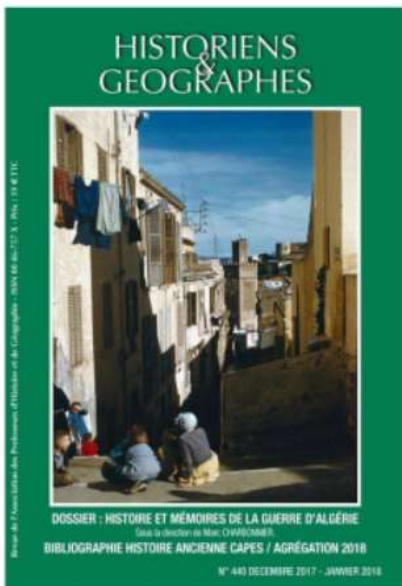


Raphaëlle Branche « Papa, qu'as-tu fait en Algérie ? »

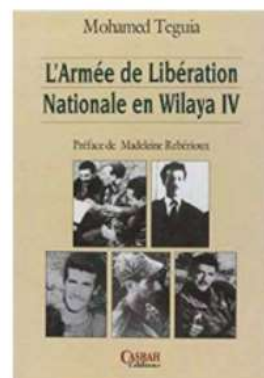
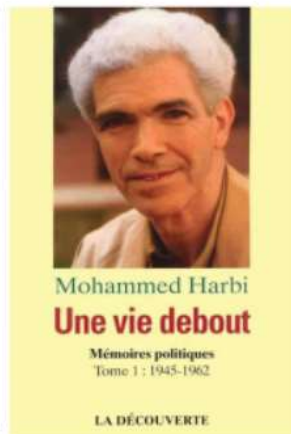
Enquête sur un silence familial

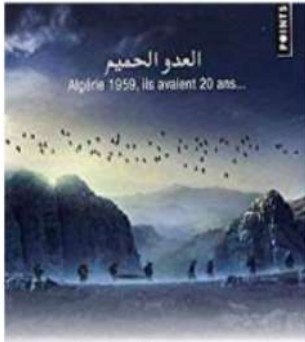


Les nouveaux chantiers



Des historiens algériens





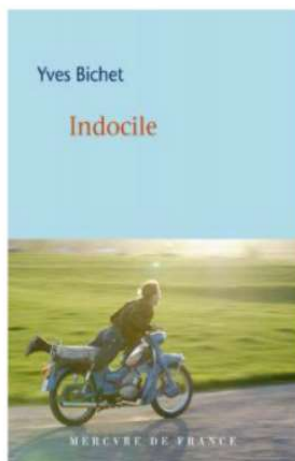
Patrick Rotman
L'ennemi intime
RÉCIT ET SCÉNARIO



Des documentaires

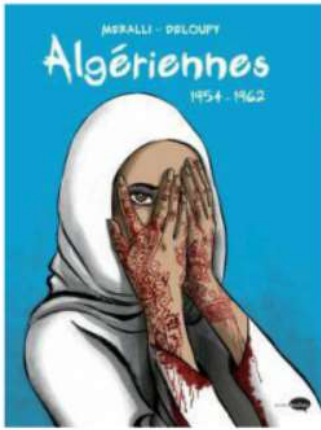


Les œuvres littéraires

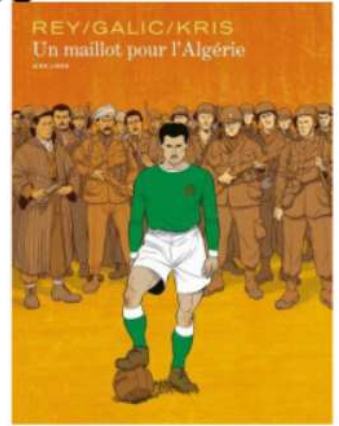


CANESI & RAHMANI
ULTIME PREUVE
D'AMOUR





Quelques bandes dessinées



L'OBS

BIBLIOS

Comment enseigner la guerre d'Algérie ?



TRIBUNE. L'historien Abderahmen Moumen raconte la manière dont la recherche historique et l'école se sont peu à peu emparées d'un sujet extrêmement sensible et encore très débattu. En partenariat avec la Chaire Citoyenneté de Sciences Po-Saint-Germain-en-Laye.

Par **Abderahmen Moumen** Publié le 28 novembre 2019 à 12h08

f Algérie, harkis, pieds-noirs, Maurice Audin, répression des manifestants algériens du 17 octobre 1961, massacre d'Oran du 5 juillet 1962, disparus, décès de Jacques Chirac, « hirk » (mouvement de contestation du régime politique algérien), l'actualité récente nous a habitués à l'omniprésence médiatique de la guerre d'Algérie. Cette guerre d'indépendance correspond en France à la période allant du 1er

FIL INFO

- 17:00 « Je ne sais pas si c'est tout le monde », les collages de Vince Detem
- 16:55 Castaner annonce le limoging d'un cadre de la police soupçonné de maverisations
- 16:50 Vikings : une célèbre pierre run érigée pour conjurer une crise climatique
- 16:44 La drôle de version de Carlos Ghosn sur sa soirée d'arrivée au château de Versailles

LES PLUS LUS

- 1 **L'islamisme, une histoire devenue française**
- 2 **EXCLUSIF. Les tests politiques de Stefan Zweig**
- 3 **Incendies en Australie : le philosophe Peter Singer**